FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

AUX CHEMINOTS
CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 19 novembre 2026

ALTERNANCE



UN STATUT SOCIAL DE HAUT NIVEAU, C'EST POSSIBLE !

Les cheminots en formation par alternance subissent les plans d'économies des directions : dégradation des conditions de travail, précarité, absence de reconnaissance… À rebours de cette politique, la CGT revendique un statut social de haut niveau pour les alternants.

Du 19 au 26 novembre, votez CGT !

Entre loyers impayables, inflation et charge mentale explosive, la réalité de l'alternance est loin des discours officiels. Le patronat profite des aides de l'État et d'une main-d'œuvre qualifiée, hautement qualifiée ou en passe de le devenir, payée au lance-pierre. Il est temps de dire stop ! L'alternance doit être un tremplin pour un véritable droit au travail, et non une usine à précarité !

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

La CGT exige une grille de classification unique basée sur les diplômes de l'Éducation nationale, dès l'embauche. Elle demande que le salaire minimum des alternants soit indexé sur une véritable reconnaissance des qualifications acquises ou en cours d'acquisition (par exemple, des salaires de base revalorisés à l'obtention du CAP, bac, BTS ou licence).

UNE PRÉCARITÉ INTOLÉRABLE

Les directions du GPU utilisent les alternants pour combler des postes vacants, souvent sans rapport avec leur cursus de formation. Elles considèrent que les alternants représentent un volant de main-d'œuvre meilleur marché que le recours aux CDD ou à l'intérim. Cette politique d'entreprise vise uniquement à réaliser des gains de productivité tout en baissant les coûts. Elle pèse sur la réussite de l'alternant dans son cursus.

De plus, les alternants ne perçoivent ni prime de travail ni gratification de fin d'année. Leur rémunération s'établit de 27 à 80 % du Smic.

Pour la CGT, l'alternant doit bénéficier d'une formation qualifiante et d'une rémunération en adéquation.

La CGT, aux côtés des alternants, porte des revendications fortes en leur faveur.

- Nous revendiquons le **recrutement en CDI des alternants,** s'ils le souhaitent, à l'issue de leur formation.
- Nous revendiquons **la reconnaissance des diplômes** dans le salaire et des dispositifs d'alternance en CDI.
- Nous exigeons que **la prime de travail** (ou son équivalent) **et la gratification de fin d'année** (ou son équivalent) soient attribuées aux alternants.
- Nous exigeons **l'augmentation de la rémunération** des alternants.
- Nous exigeons que tous **les frais de transport et de déplacement** (repas, etc.) des alternants de leur domicile au CFA/lieu de travail soient **pris en charge à 100 % par l'employeur.**
- Nous réclamons **des garanties de logement, d'hébergement** et la prise en charge intégrale des loyers.

Lors des élections professionnelles dans le GPU SNCF, les alternants peuvent choisir d'appuyer ces revendications par le vote CGT.

DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2026, VOTONS CGT !



263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr